

Faits divers

L'ancien patron de casino et maître de soirées orgiaques au Cap d'Agde, jugé pour pédophilie - Le Parisien

Libertin bien connu au Cap d'Agde, Pascal Pessiot est accusé de viols et d'agressions sexuelles sur plusieurs fillettes de son entourage et détention d'images pédopornographiques. Il lui est également reproché d'avoir exposé ses enfants à un univers sexualisé, de même que son épouse et l'amant de celle-ci.



À sa nièce, Pascal Pessiot aurait ainsi expliqué que dans l'Antiquité, les oncles étaient en charge de l'éveil sexuel avec des gestes de plus en plus intrusifs. DR

Par Louise Colcombet

Le 13 septembre 2022 à 08h39

Côté pile, il y avait l'homme d'affaires, PDG de la « Société française de casinos », investisseur avisé, homme de réseau et travailleur infatigable. Un self-made-man, qui avec le bac comme seul diplôme, avait fait fortune très jeune dans l'immobilier, finançant ainsi sa passion pour la course automobile, au point de s'aligner à sept reprises au départ des 24 heures du Mans. Côté face, Pascal Pessiot, libertin assumé, était aussi une figure du Cap d'Agde (Hérault), dans le village naturiste où il possédait une résidence secondaire. Chaque été, il y donnait avec son épouse Katia des fêtes somptueuses, très réputées dans les milieux échangistes et fétichistes. Des orgies comptant jusqu'à 150 invités triés sur le volet, vêtus de costumes haut de gamme, avec traiteur et champagne coulant à flots. On y aurait même vu, jure-t-on, une véritable panthère lors d'une soirée à thème...

Un univers de paillettes et de latex dans lequel son épouse, surnommée « Maîtresse K » lors de ses performances sadomasochistes, était devenue une sorte d'égérie depuis sa rencontre avec Mickaël, son soumis, rapidement devenu un intime au point d'avoir sa propre pièce au

Cap d'Agde. Un « donjon » peint en rouge avec anneaux aux murs et croix de Saint-André, où il stockait ses godemichés. Lors des soirées, en harnais de cuir et plug anal surmonté d'une queue de canidé, l'homme, juriste dans le civil, devenait alors « Mick le chien », déambulant à quatre pattes, tenu en laisse par madame.

Un mode de vie qui vaut au trio des poursuites pour avoir exposé les jumelles du couple, qui n'étaient alors que des petites filles, à un univers hypersexualisé. Des délits qui seront jugés par la cour d'assises de Paris à partir de ce mardi 13 septembre, en raison du caractère criminel des charges reposant par ailleurs sur Pascal Pessiot. L'homme de 69 ans, qui comparaît libre, est accusé de viols et d'agressions sexuelles sur quatre mineures de son entourage, des nièces et la fille d'une ancienne maîtresse.

Plus de 80 000 fichiers pédopornographiques

Ces faits avaient émergé alors que l'enquête, initiée après le signalement d'une association de fournisseurs d'accès Internet, visait la détention d'images pédopornographiques. Plus de 80 000 de ces fichiers avaient été découverts en perquisition chez le PDG, dont certains figurants ses propres filles dans des poses suggestives. Se qualifiant de « serial téléchargeur », il confessera une véritable addiction après s'être lassé de tout le reste - pornographie extrême, scatophilie, zoophilie. Son épouse avouera, elle, l'avoir surpris devant son ordinateur mais avoir sciemment fermé les yeux, par crainte de perdre son train de vie et son statut social.

Me Céline Astolfe, avocate de la Fondation pour l'enfance, partie civile dans le dossier, voit dans ce procès « l'occasion de rappeler non seulement que l'image pédopornographique représente aussi de vrais enfants abusés mais aussi qu'elle est souvent le déclencheur du passage à l'acte ». Car si les filles de Pascal Pessiot, disent n'avoir subi aucun acte répréhensible, plusieurs jeunes femmes gravitant dans son entourage ont dénoncé aux enquêteurs des agressions sexuelles, et pour deux d'entre elles, des viols répétés, avec un conditionnement progressif dès l'âge de 7 ou 8 ans.

À sa nièce, il aurait ainsi expliqué que dans l'Antiquité, les oncles étaient en charge de l'éveil sexuel avec des gestes de plus en plus intrusifs, la couvrant de cadeaux et l'abreuvant de SMS où il se disait amoureux malgré leur différence d'âge - près de cinquante ans. « Il reconnaît, et regrette, des *câlins sexuels* à partir de ses onze ou douze ans, fait savoir Me Philippe Sarda, qui assure sa défense aux côtés de Me Frédérique Beaulieu. Mais il réfute toute pénétration, une limite qu'elle avait posée et qu'il a toujours respectée ».

Autre relation dérangeante, celle qu'il a entretenue avec la fille d'une de ses anciennes maîtresses. Une enfant qu'il a vu naître et dont il a longtemps pensé qu'il était le père. Petite, elle avait dénoncé de premiers gestes, mais sa mère ne l'aurait guère soutenue. Mise en condition, dit-elle, c'est d'elle-même qu'elle aurait initiée une première relation sexuelle avec Pascal Pessiot quand elle avait 15 ans, avant que celles-ci ne s'enchaînent durant des années, en échange de ses largesses financières.

Des trophées récompensant des ébats sexuels exposés

« On peut le réprimer moralement, et mon client admet que cette relation n'avait rien de sain, mais il conteste fermement toute notion de contrainte », plaide à nouveau Me Sarda. « Ma cliente est déterminée à expliquer son histoire, répond l'avocat de la jeune femme, Me Jean-Philippe Boyer. Rappelons que c'est l'enquête qui a permis d'arriver jusqu'à elle, à un moment où elle n'avait pas encore fait le travail nécessaire pour dénoncer les faits ».

Des relations que l'épouse de Pascal Pessiot aurait découvertes avec l'enquête. De même que les photos représentant ses filles, dont certaines, stockées sur son ordinateur, lui valent de comparaître également pour détention d'images pédopornographiques. « Elles se trouvaient parmi des milliers d'autres fichiers qu'elle n'a pas ouverts un par un », plaide Me Sébastien Schapira, son avocat. Quant au fait d'avoir exposé ses filles à des scènes inadaptées, en exposant dans la villa du Cap d'Agde des trophées récompensant des ébats sexuels ou en partant en soirée, en robe résille, seins à l'air avec « Mick le chien », l'avocat reconnaît « un défaut de vigilance ».

Si les soirées orgiaques n'avaient pas lieu en présence des jumelles du couple, des témoins rapportent que des « apéros sadomasochistes » ont bien été organisés en leur présence, avec des invités en tenues équivoques. Quant à l'impact sur les fillettes, une ancienne baby-sitter raconte les avoir vues se masturber en public, jouer au shibari (une forme de bondage japonais) avec leur Barbie ou encore reproduire des scènes de soumission, vêtue des costumes de leur mère, fouet à la main.

Ce qu'elles-mêmes n'auraient pris que pour un jeu, avaient-elles assuré aux enquêteurs. « Elles ont pu croiser de manière très accidentelle mon client partant en soirée, mais jamais tenu en laisse ni porteur d'un plug », assure de son côté Me Laure Heinich, l'avocate de Mickaël, qui aurait toujours tenu un discours « ludique » aux petites filles et tenu le « donjon » sous clés.

Pascal Pessiot risque jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle. Son épouse encourt cinq ans de prison, son ami Mickaël deux ans. Le verdict est attendu le 23 septembre.